REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'ARNAC-POMPADOUR

N°2026-46

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de membres :

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
15

EN EXERCICE
15

ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15

*****

DATE DE LA CONVOCATION
20.05.2026

DATE D'AFFICHAGE
20.05.2026

L'an deux mille vingt six, le 5 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : M. TISSEUIL Mmes SERRES DELOGER BEAUDEAU BOYER-LAFAURIE MALARTIC PIERRON PLANADE MM. DUTHEIL MOUNET BICHE MALIGNE POLLET POUJOL VAYSSE

Mme Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Dotation voirie 2026 par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite du Département le renouvellement de la dotation voirie pour 2026.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ARNAC POMPADOUR 19 (Corrèze)

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20260605-DEL2026-46-DE
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR

N°2026-45

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de membres :
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
15
EN EXERCICE
15
ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15
*****
DATE DE LA CONVOCATION
20.05.2026
DATE D'AFFICHAGE
20.05.2026

L'an deux mille vingt six, le 5 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : M. TISSEUIL Mmes SERRES DELOGER BEAUDEAU BOYER-LAFAURIE MALARTIC PIERRON PLANADE MM. DUTHEIL MOUNET BICHE MALIGNE POLLET POUJOL VAYSSE

Mme Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Projet de sous-concession DSP casino

Le maire rappelle au conseil municipal le contrat de concession de service public ayant pour objet la création et l'exploitation du Casino d'Arnac-Pompadour qui a été conclu le 14 août 2024 entre la ville d'Arnac-Pompadour et la Société PVG. La durée de la concession est fixée à 20 ans.
La société PVG a ensuite été substituée au Contrat de Concession par une de ses filiales dédiées à l'exploitation du casino, la société CASINO IMPERIAL POMPADOUR. La Présidence de la société est exercée par Monsieur Olivier Pollet-Villard.
Conformément à la réglementation sur les jeux de casino ainsi qu'aux dispositions du Contrat de Concession, l'activité de la société CASINO IMPERIAL POMPADOUR se divise en trois composantes :
- Activités d'animation,
- Activités de restauration,
- Activités de jeux.

Le Concessionnaire souhaite confier au Sous-concessionnaire l'exercice de l'activité de restauration au sein du complexe du casino. Le Sous-concessionnaire s'est montré intéressé par le développement de l'activité de restauration dans ledit complexe.
Les parties se sont ainsi rapprochées afin de convenir des charges et conditions de la présente Sous -concession.
Il est expressément rappelé que ni le concessionnaire ni le sous-concessionnaire ne pourront revendiquer la création d'un fonds de commerce et se prévaloir de la propriété commerciale au titre des locaux occupés, celle-ci étant incompatible avec les dispositions légales relatives à la concession de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable quant à cette sous-concession relative à l'activité de restauration au sein du complexe du casino.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ARNAC POMPADOUR 19 (Corrèze)

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20260605-del2026-45-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR

N°2026-44

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de membres :
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
15
EN EXERCICE
15
ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15
*****
DATE DE LA CONVOCATION
20.05.2026
DATE D'AFFICHAGE
20.05.2026

L'an deux mille vingt six, le 5 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : M. TISSEUIL Mmes SERRES DELOGER BEAUDEAU BOYER-LAFAURIE MALARTIC PIERRON PLANADE MM. DUTHEIL MOUNET BICHE MALIGNE POLLET POUJOL VAYSSE

Mme Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 18 heures,

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. Daniel DUTHEIL, Claude PIERRON, Sophie MALARTIC et Marc-Antoine VAYSSE.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition d'une seule liste :

Liste A « Tisseuil » :

M. Alain TISSEUIL

Mme Chantal SERRES

M. Daniel DUTHEIL

Mme Marisol DELOGER

M. Frédéric MOUNET

Mme Sandrine BEAUDEAU

Le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20260605-del2026-44-DE
Date de télétransmission : 06/06/2026
Date de réception préfecture : 06/06/2026

/...

SUITE DELIBERATION DU 5 JUIN 2026 - n°2026-44

.../...

15 conseillers municipaux concernés : **3 délégués titulaires à désigner**, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- ***liste A*** : 15 voix

Le quotient applicable est : 15 / 3 = 5

La ***liste A*** obtient : 15 / 5 = 3 soit 3 sièges
Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges (M. Alain TISSEUIL, Mme Chantal SERRES, M. Daniel DUTHEIL).

d) <u>Élection des délégués suppléants</u>

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 conseillers municipaux concernés : 3 délégués titulaires à désigner, **3 suppléants**, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- ***liste A*** : 15 voix

Le quotient applicable est : 15 / 3 = 5

La ***liste A*** obtient : 15 / 5 = 3 soit 3 sièges
Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges (Mme Marisol DELOGER, M. Frédéric MOUNET, Mme Sandrine BEAUDEAU).

Vote : pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Pour extrait conforme,
le Maire,

MAIRIE DE ARNAC POMPADOUR 19 (Corrèze)

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20260605-del2026-44-DE
Date de télétransmission : 06/06/2026
Date de réception préfecture : 06/06/2026